

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 77

présenté par

Mme Belouassa-Cherifi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Arnault, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou,
M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane,
Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé,
Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme,
M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché,
Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« et privés ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la première phrase de l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP entend poser un garde-fou selon lequel les organismes privés ne peuvent financer TZCLD sur leur territoire, afin d'empêcher tout détournement de son objectif d'insertion dans l'emploi décent et, particulièrement, au bénéfice de secteurs d'urgence et véritablement orientés vers le bien commun.

Le financement de territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) sur un territoire sera assuré par l'Etat et le département. Pourront contribuer les collectivités signataires d'une convention avec l'association gestionnaire. Cette proposition de loi prévoit également une contribution, volontaire, d'organismes autres, publics ou privés.

Nous souhaitons exclure la possibilité d'une contribution par des organismes privés. Une telle contribution comporte le risque de vider TZCLD de son sens. Ainsi, une entreprise locale ou une fondation d'entreprise contributrice à l'expérimentation pourrait influencer sur les décisions prises par le comité local pour le droit à l'emploi, en favorisant des activités jugées utiles pour le développement du tissu économique local, en réalité complémentaire ou pouvant aller jusqu'à la sous-traitance, des activités de l'entreprise donatrice. Cela se ferait donc au détriment d'une insertion dans l'emploi décent dans des secteurs véritablement utiles, les secteurs d'urgence que sont la bifurcation écologique et l'action sociale.

C'est pourquoi le groupe LFI-NFP souhaite maintenir les entreprises et les fondations d'entreprise à l'écart du financement de TZCLD.